



Lancer de la pierre du Grand Chasseral

Règlement technique du lancer de la pierre du Grand Chasseral

1. Catégorie

27.5 kg Ruisseau Hommes Femme

47.5 kg Granit Hommes

Tranche d'âge pour homme : 18-65 ans.

Tranche d'âge pour femme : 20-60 ans.

2. Type de lancer

Le lancer de la pierre du Grand Chasseral se fait uniquement par le principe « à deux mains avec élan. »

Ce type de lancer est valable pour les deux catégories de pierre.

3. Nombre de lancer

Le participant a droit à un essai sans mesure et ensuite deux lancers mesurés. En tout il peut donc lancer entre deux et trois fois dans la catégorie.

Le jury part du principe que le premier lancer est un essai. Si le participant ne désire pas l'essai, il doit avant de se rendre sur la zone d'élan le mentionner au jury.

Au moins un lancer mesuré et validé est nécessaire pour être classé.

Lors de la finale le participant a droit à deux lancers mesurés mais aucun essai.

4. Déroulement technique

La prise de la pierre depuis le sol doit se faire sans aucune aide.

Si la pierre tombe au sol pendant l'élan, la tentative peut être répétée. L'essai peut être répété, à condition que la pierre n'ait pas franchi la barre de lancement.

Lors de l'élan, il est interdit de quitter la piste (voir point 6a).

Au moment de l'action ultime de poussée (lorsque la pierre quitte les mains), la jambe placée à l'avant doit être en contact avec le sol. Le saut à la fin de l'action ultime de poussée est autorisé.

Le juge peut intervenir et déclarer la tentative non valable si l'athlète prend trop de temps.

5. Exigences techniques

La barre droite mesure au moins 200 cm de large et 12 cm de haut.

La zone d'élan a un sol ferme et mesure au moins 15 m de long et 1.5 m de large. Le secteur de réception de la pierre doit être marqué. Il est rectangulaire, d'une largeur d'au moins 4 m et d'une longueur de 6 à 15 m (selon le poids des pierres).

La zone d'élan et le secteur d'impact doivent être au même niveau.

Une zone d'élan sur bois ne doit pas se mettre à vibrer.

Lors d'une compétition fédérale, l'élan doit se faire sur de l'asphalte ou du tartan.

6. Mesure de la distance de lancer

Lors d'un lancer valable (voir article 6), la distance la plus courte entre la barre de lancement et le point d'impact au sol est mesuré. La mesure se fait au centimètre, 07- et 0.8+

La largeur totale de la barre de lancement fait partie de la longueur de l'impact.

La lecture de la distance se fait au niveau de la barre de lancement. Cela signifie que le point zéro de la bande de mesure (chevillière de mesure) se trouve du côté de l'impact de la pierre.

En cas de doute, le jury tranche.

Les distances sont annoncées à haute et intelligible voix dans la langue de la manifestation.



Lancer de la pierre du Grand Chasseral

7. Tentatives non valables

Le lancer est déclaré non valable :

- a) si, lors de l'élan, la piste est franchie avant le lancer. Le franchissement de la piste est déclaré comme tel lorsque la partie intérieure du pied concerné se trouve à l'extérieur de la limite de la piste d'élan.
- b) si la pierre n'atterrit pas dans le secteur de réception. L'impact de la pierre doit être visible dans le secteur.
- c) si la barre de lancement est touchée sur sa surface supérieure avec les pieds ou avec les mains.
- d) si la barre de lancement est franchie pendant ou après le lancer.
- e) si le prolongement latéral de la barre de lancement est franchi avant le « valable » de l'arbitre.
- f) si la tentative de lancer est interrompue plus d'une fois.
- g) Les tentatives annoncées par le jury « non valables » ne peuvent pas être répétées.

8. Composition du jury /exclusion de la compétition

Le jury est composé d'au moins trois juges désignés par le CO, qui doivent disposer de connaissances spécialisées en lancer de la pierre et qui ne font pas partie du jury de lutte.

Deux juges de place se chargent des tâches sur le terrain et un juge de table se charge des tâches de secrétariat et des annonces. Le jury procède à un tournus des postes selon sa propre organisation. Une personne subsidiaire peut aider le juge de table.

Le jury peut décider d'exclure des participants en cas de comportement indécent ou de tenue inadaptée, respectivement équipé de vêtements susceptibles de provoquer des accidents.

9. Déroulement de la compétition

Le jury forme des groupes de dix personnes au maximum par catégorie. S'il y a plus de 10 participants, chaque groupe reçoit une lettre de l'alphabet (groupe A, groupe B, etc.).

L'ordre de passage au sein du groupe est déterminé par le jury. Pendant que les juges de place mesurent la distance, le lanceur rapporte la pierre au participant suivant.

Ce processus se répète jusqu'à ce que tous les participants du groupe ont terminé leur essai.

Le deuxième et éventuel troisième passage se déroulent de manière identique au premier.

Pour que la compétition se déroule rapidement, le juge de table annonce l'athlète suivant.

10. Utilisation de moyens auxiliaires

Le taping des doigts et des poignets ainsi que les bandages sont autorisés.

Le port d'une ceinture de soutien lombaire ou d'une ceinture d'haltérophilie est autorisé.

Les bandages avec des matériaux synthétiques, métalliques ou similaires qui ont une fonction de soutien sont interdits.

Toute attelle aidant à la marche ou à la poussée au niveau des coudes ou des genoux est interdite.

11. Prévention des accidents

Pour assurer la sécurité des spectateurs, les distances suivantes doivent être respectées par rapport aux emplacements des spectateurs :

2,5 m de tous les côtés de la piste d'élan,

5,0 m de tous les côtés du secteur de lancer.

L'assurance pour procéder au lancer de la pierre est l'affaire du participant. Cette clause doit être mentionnée sur chaque règlement de compétition, respectivement de fête.



Lancer de la pierre du Grand Chasseral

12. Classement simple

La distance du meilleur lancer détermine le classement. En cas de distance égale, le meilleur deuxième lancer compte. En cas de nouvelle égalité, un nouveau lancer sera demandé. Dans ce cas, le lanceur qui ne voudrait pas s'exécuter au lancer demandé peut déclarer forfait en le mentionnant au juge de table.

Lors d'un classement par finale, en cas d'égalité de deux ou plusieurs lanceurs en tête, un lancer de barrage doit être effectué pour déterminer le vainqueur. En finale il ne peut pas y avoir de vainqueurs ex-aequo.

Le résultat obtenu lors d'un lancer de départage ne peut pas être revendiqué pour passer à un rang supérieur.

13. Classement avec une finale

Le règlement de la fête, respectivement de la compétition détermine s'il y a également une finale.

En cas de finale : La finale commence à zéro pour tous les participants qualifiés, ce qui signifie que ce sera le classement « des finalistes » qui sera retenu. Le reste du classement se greffe à la suite de celui des finalistes.

Il ne peut pas y avoir plus de 6 prétendants à la finale.

Lors de la finale le participant a droit à deux lancer mesurés mais aucun essai.

14. Enregistrement des résultats

Un classement séparé est établi pour chaque catégorie. Sur le classement figure, la catégorie, la place obtenue, le nom et le prénom, le lieu de résidence et la distance retenue en mètres.

Lors d'une compétition avec passage en finale, les résultats des tours préliminaires et les distances de la finale doivent figurer sur la liste de classement. Dans la liste de classement tous les finalistes y sont inscrits en police gras.

15. Publicité

Lors des compétitions de lancer de la pierre, respectivement des passages de la finale dans l'arène de lutte, le règlement sur la publicité de l'association fédérale de lutte suisse s'applique. Les lanceurs de pierre ne peuvent concourir qu'avec des tenues sans publicité.

Cette condition ne s'applique pas aux compétitions de lancer de la pierre en dehors de l'arène de lutte.

16. Dopage

Les compétitions de lancer de la pierre sont soumises au statut de dopage d'Antidoping Suisse.

18. Grille de classement

La grille de classement (3 exemples ci-après) mentionne le type de compétition, la date, s'il y a une finale, la catégorie en kg et le genre. Si la compétition est mixte alors le genre n'est pas mentionné.

La colonne L3 est réservée pour le lancer subsidiaire de départage (ex-aequo).

La colonne « Finale » contient le nombre des lancers réalisés en finale. S'il y en a trois c'est qu'un départage était nécessaire.

Les mentions en gras démarquent les finalistes des autres participants. Par défaut un finaliste passe toujours en priorité dans le classement, même si ses résultats obtenus en finale sont inférieurs aux résultats obtenus par les non finaliste.



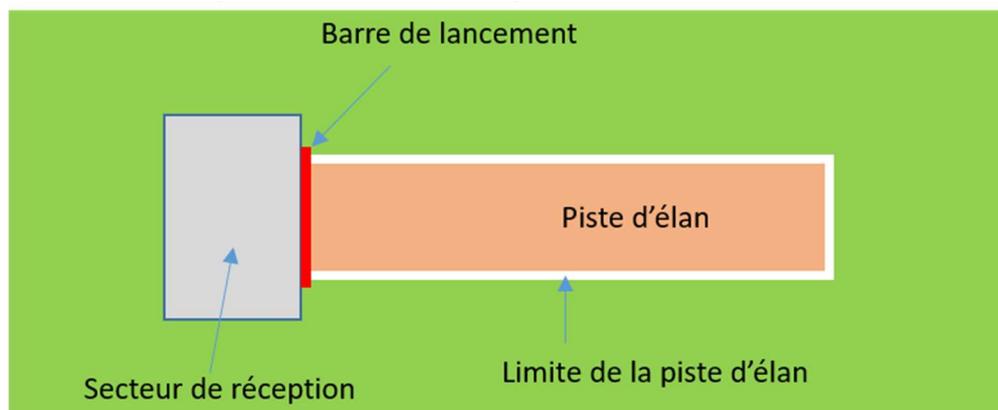
Lancer de la pierre du Grand Chasseral

Lancer de la pierre du Grand Chasseral « Lieu et date »						23.5 kg Homme	
Nom	Prénom	Adresse	L1	L2	L3	Finale	Rang
Mercier	Michel	La Chaux-de-Fonds	4.87	4.97	-	-	1
Perrot	Alain	Tavannes	4.86	4.88	-	-	2
Duroc	Marcel	Le Landeron	4.87	4.60	-	-	3

Lancer de la pierre du Grand Chasseral « Lieu et date »						23.5 kg Femme	
Nom	Prénom	Adresse	L1	L2	L3	Finale	Rang
Pneumatique	Micheline	La Chaux-de-Fonds	4.67	4.67	-	-	1
Grandlancer	Valérie	Nods	4.56	4.58	-	-	2
Benvolo	Claudio	La Neuveville	4.57	4.30	-	-	3

Lancer de la pierre du Grand Chasseral « Lieu et date » avec finale						47.5 Kg	
Nom	Prénom	Adresse	L1	L2	L3	Finale	Rang
Mercier	Michel	La Chaux-de-Fonds	4.67	4.68	-	4.66 / 4.67 / 4.76	1
Heuser	Paul	Bienne	4.65	4.67	-	4.63 / 4.67 / 4.70	2
Henry	Claude	Nods	4.45	4.66	-	4.60 / 4.40	3
Suder	Matthias	Tramelan	4.57	4.65	-	4.34 / 4.58	4
Reber	Eric	Montreux	4.60	4.64	-	4.50 / 4.52	5
Mognat	Remy	Orvin	4.59	4.62	-	4.49 / 4.50	6
Epeler	Maurice	Neuchâtel	4.23	4.57	-	-	7
Delaba	Christophe	Montagny	4.30	4.55	-	-	8
Duroc	Pierre	Tavannes	4.52	4.53	-	-	9
Dupertuis	Stéphane	Le Landeron	4.51	4.49	-	-	10

17. Plan d'une place de lancer de la pierre



Pour le comité du lancer de la pierre du Grand Chasseral

Nods, le 15.04.2025

Rémy Geissbühler
Chef technique